

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la **convention additionnelle à la convention franco-suisse** du 28 décembre 1880, relative à la réglementation de la pêche dans les eaux frontières, — signée à Berne, le 30 juillet 1891, entre la France et la Suisse, en vue d'assurer la **répression des délits de pêche**. (N° 254, session ordinaire de 1892.)

Nommée le 20 octobre 1892.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : BERNARD.

2<sup>e</sup> — GAUDY.

3<sup>e</sup> — MAXIME LECOMTE.

4<sup>e</sup> — DIANCOURT.

5<sup>e</sup> — GOUJON.

6<sup>e</sup> — JULES GODIN.

7<sup>e</sup> — CAMESCASSE.

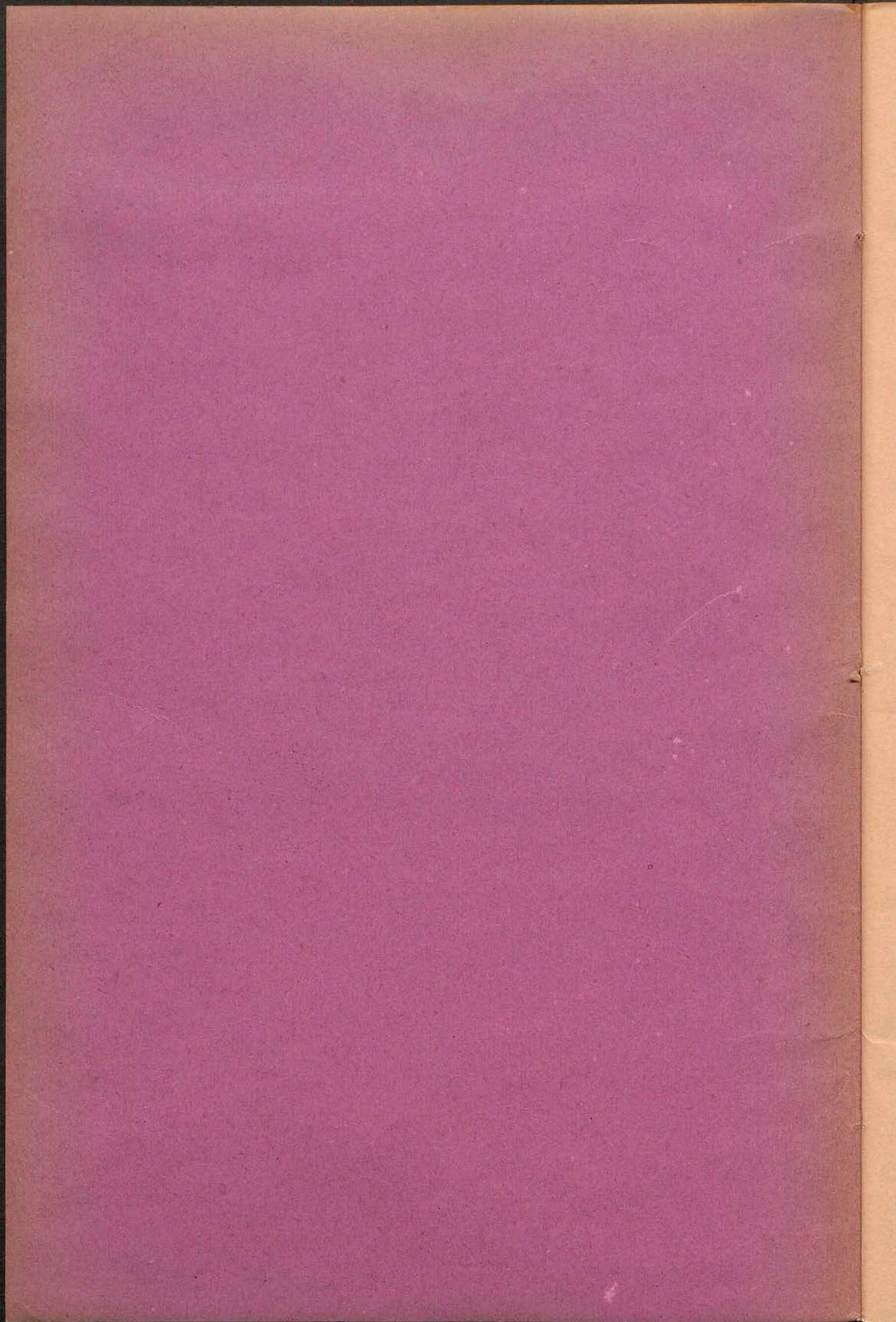
8<sup>e</sup> — EMILE GAYOT.

9<sup>e</sup> — SALOMON.

*Secrétaire*

*Président*

312



1  
Séances du 27 Octobre 1894  
Le Sénat a adopté sans discussion  
et sans vote le rapport de M. L. de  
Lamoignon sur le rapport de M. de  
Lamoignon au sujet de la proposition  
de loi relative à la réorganisation  
des tribunaux de commerce.  
Le Sénat a adopté sans discussion  
et sans vote le rapport de M. de  
Lamoignon sur le rapport de M. de  
Lamoignon au sujet de la proposition  
de loi relative à la réorganisation  
des tribunaux de commerce.

1245767

